



ALTERNANCE ET STAGE

RECRUTEZ UN TALENT **AU CAMPUS CCI GARD**

2022-2023



L'APPRENTISSAGE : POUR ENTRER DANS LE MONDE PROFESSIONNEL

Recruter un apprenti, c'est investir pour l'avenir ! L'alternance permet à l'étudiant de développer ses compétences et offre au professionnel un nouveau regard sur son activité. Formé à la culture d'entreprise et aux méthodes de travail, l'étudiant opérationnel sera un candidat potentiel prêt à être embauché.

Contrat

Le contrat se conclut entre l'apprenti, l'employeur et l'établissement de formation. L'apprenti suit une formation générale en alternance avec des périodes professionnelles en entreprise en vue d'acquies une qualification professionnelle.

Durée

De 1 à 3 ans.

Cas particuliers : sur 6 mois et jusqu'à 4 ans dans le cas d'une reconnaissance travailleur handicapé.

Candidats

Jeunes de 16 à 29 ans révolus (au moins 15 ans à la sortie de 3^{ème}).

Sans limitation d'âge dans le cas d'une reconnaissance travailleur handicapé.

Employeurs

Entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), associations, professions libérales, micro-entrepreneurs inscrits au RCS, administrations, collectivités.

POINTS +

5 000 € ou 8 000 €
d'aide exceptionnelle

Réduction des
charges patronales

QUELS AVANTAGES FINANCIERS POUR MON ENTREPRISE ?

Une aide exceptionnelle de 5 000 € ou 8 000 € est accordée pour la 1^{ère} année des contrats signés jusqu'au 31 décembre 2022, selon des conditions d'âge (- de 30 ans) et d'effectifs (- 250 salariés). À partir du 1^{er} janvier 2023 (sous réserve de modification de la réglementation) : une aide à l'apprentissage est accordée aux entreprises qui recruteront des apprentis préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au bac. Elle sera versée chaque année pendant la durée du contrat.

Pour toutes entreprises

Exonération totale des charges salariales d'origine légale et conventionnelle, limité à 79 % du SMIC.

Aides de l'AGEFIPH pour l'embauche d'apprentis reconnus travailleurs handicapés (pour les contrats d'au moins 6 mois).
Montant maximum de 3 000 € proratisé en fonction de la durée du contrat.

Pour les entreprises de + de 250 salariés

Déduction de la créance Bonus Alternant pour les entreprises de plus de 250 salariés qui employaient en 2015 plus de 5% de jeunes en apprentissage.
Créance à déduire du hors quota de la taxe d'apprentissage (TA).

LA RÉMUNÉRATION EN APPRENTISSAGE

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Moins de 18 ans	27% du SMIC	39% du SMIC	55% du SMIC
18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
20 à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC	100% du SMIC

Rémunérations générales hors convention collective, en fonction de l'âge de l'apprenti(e) et de sa progression dans le cycle de formation.

Montant de l'aide :

4 125 € maximum la 1^{ère} année d'exécution du contrat
2 000 € maximum la 2^{ème} année d'exécution du contrat
1200 € les 3^{ème} et 4^{ème} années d'exécution du contrat

Pour le secteur privé

Réduction des charges patronales d'origine légale et conventionnelle étendue aux cotisations patronales de retraite complémentaire à la contribution patronale d'assurance chômage.

Pour le secteur public

Exonération totale des charges patronales d'origine légale et conventionnelle (sauf cotisations accident du travail, maladies professionnelles et forfait social).

À noter : Le montant des aides évolue en fonction de la législation en vigueur à la date de signature du contrat. Contactez-nous pour faire le point sur les aides dont votre entreprise peut bénéficier.

STAGE : RENFORCER SES ÉQUIPES

L'ensemble des lycéens et étudiants effectue des stages en entreprise :

Stage inférieur à 2 mois

Gratification de stage non obligatoire

Stage supérieur à 2 mois

Gratification de stage à hauteur de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 3.90 €/heure en 2022

RYTHMES D'ALTERNANCE ET PÉRIODES DE STAGES POUR L'ANNÉE 2022-2023

	1 ^{ère} session de stage	2 ^{ème} session de stage	
BAC PRO Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP)			
Seconde	30/01/2023 au 18/02/2023	05/06/2023 au 01/07/2023	
Première	21/11/2022 au 17/12/2022	30/05/2023 au 28/06/2023	
Terminale	26/09/2022 au 22/10/2022	06/03/2023 au 01/04/2023	
BAC PRO AGOrA (Gestion Administration)			
Seconde	30/01/2023 au 18/02/2023	05/06/2023 au 01/07/2023	
Première	21/11/2022 au 17/12/2022	30/05/2023 au 28/06/2023	
Terminale	26/09/2022 au 22/10/2022	06/03/2023 au 01/04/2023	
BAC PRO Métiers de l'Accueil, du Commerce et de la Vente (MRCU)			
Seconde	30/01/2023 au 18/02/2023	05/06/2023 au 01/07/2023	
Première	21/11/2022 au 17/12/2022	30/05/2023 au 28/06/2023	
Terminale	26/09/2022 au 22/10/2022	06/03/2022 au 01/04/2023	
BTS Gestion de la PME (GPME)			
1 ^{ère} année	05/12/2022 au 17/12/2022	15/05/2023 au 24/06/2023	
2 ^{ème} année	03/01/2023 au 10/02/2023		
BTS Communication			
1 ^{ère} année	16/01/2023 au 10/02/2023	15/05/2023 au 23/06/2023	
2 ^{ème} année	21/11/2022 au 16/12/2022	03/01/2023 au 13/01/2023	
BTS Services Informatiques aux Organisations (SIO)			
1 ^{ère} année	22/05/2023 au 30/06/2023		
2 ^{ème} année	09/01/2023 au 17/02/2023		
BTS Management Commercial Opérationnel (MCO)		2 ^{ème} session de stage	3 ^{ème} session de stage
1 ^{ère} année	05/12/2022 au 17/12/2022	06/02/23 au 17/02/23	22/05/23 au 14/06/23
2 ^{ème} année	10/10/2022 au 22/10/2022	28/11/22 au 17/12/22	30/01/23 au 18/02/23
Bachelor Chef de Projet web et Stratégie digitale			
Année 1 - en alternance	1 semaine école / 2 à 3 semaines entreprise		
Bachelor EGC - Diplôme d'Études supérieures en Commerce et Gestion			
Année 1	28/11/2022 au 16/12/2022	17/04/2023 au 16/06/2023	
Année 2 - à l'étranger		dès le 17/04/2023 (4 mois minimum)	
Année 3 - cursus classique ou apprentissage tremplin		dès le 30/01/2023 (5 mois minimum)	
Licence RH - Contrat d'apprentissage			
Année 1	2 jours école / 3 jours entreprise		
Master Marketing-vente dans un monde digital			
Année 1	1 semaine école / 3 semaines entreprise		
Année 2	2 semaine école / 3 semaines entreprise		

BON À SAVOIR :

Nos conseillers spécialisés vous accompagnent dans toutes les démarches relatives à la mise en place d'un contrat d'apprentissage jusqu'à la signature du contrat.

1. Nous définissons ensemble vos besoins
2. Nous vous proposons une pré-sélection de candidats
3. Nous faisons un suivi régulier de l'intégration de votre stagiaire ou alternant

Contact stage :

04 66 87 97 19
recrutement.campus@gard.cci.fr

Contact alternance :

04 66 87 97 06
recrutement.campus@gard.cci.fr



Lycée des Métiers du Commerce et des Services



Une École



9 DOMAINES DE FORMATION POUR DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

GESTION

DIGITAL COMMUNICATION

INFORMATIQUE

RESSOURCES HUMAINES

VENTE COMMERCE

MARKETING

SERVICES À LA PERSONNE